

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ GRENOBLE 1  
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE GRENOBLE  
**DIPLÔME D'INGÉNIEUR**  
GRADE DE MASTAIRE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.642-1,

Vu le décret n° 62-35 du 16 janvier 1962 modifié, ensemble l'arrêté du 3 octobre 1991 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie,

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire, notamment son article 2, alinéa 2,

Vu l'arrêté du 11 janvier 2002 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Vu les procès verbaux du jury attestant que Mme LAETITIA VULLIEZ née le 1 mars 1977 à ANNECY (074) a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

le titre d'ingénieur diplômé de l' Institut des sciences et techniques de Grenoble de l'université Grenoble-1, spécialité géotechnique

est délivré, au titre de l'année universitaire 2000-2001, à **Mme LAETITIA VULLIEZ**

à qui est conféré le grade de mastaire.

Fait à Grenoble, le 3 juillet 2002

Le titulaire



N°

/2002200006196

Le Directeur



Daniel CORDARY

Le Président



Claude FEUERSTEIN

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Josette TRAVERT

